



Définir les contenus et le sens de la formation «Agent-e-s sympas»

Qui?

La commission «Communes sympas» ou autre organisme *ad hoc* en collaboration avec le ou la coordinateur/trice local-e du projet mettent en place une démarche pour définir la formation et le profil des agent-e-s sympas. Les modules de formation seront définis avec l'institution de formation ¹⁴.

Quoi?




Dans les communes pilotes ¹⁵, un atelier réunissant les habitant-e-s, les membres de la commission, le/la coordinateur/trice local-e a été proposé pour définir ensemble le sens, les contenus de la formation et le profil des agent-e-s sympas.

Cet atelier  20 /  41 se déroule en plusieurs phases et récolte les idées, avis et réflexions des participant-e-s sur plusieurs thèmes.

Définir les contenus de la formation «Agent-e-s sympas», c'est donner un sens à la formation, préciser ses finalités en lien avec le rôle envisagé des agent-e-s sympas : s'agit-il de doter les agent-e-s sympas d'outils pour accomplir une activité ? De les sensibiliser à l'esprit «sympa» et aux actions communes ? De leur donner des connaissances sur une thématique indispensable pour coopérer (intégration, multiculturalité) ou d'approfondir un thème propre à la commune comme les liens intergénérationnels ou l'environnement durable ?

Définir les contenus de la formation «Agent-e-s sympas», c'est choisir des thèmes, mais, au-delà, c'est définir les compétences considérées comme utiles pour développer le projet «Communes sympas» dans la commune.

Elles se définissent en tenant compte :

- Des **orientations du projet «Communes sympas»** découlant de l'analyse des **réalités communales**  1.3 et fixées par le Conseil communal en lien avec la commission «Communes sympas» ou autre organisme *ad hoc*.  2.1
- Du **profil des agent-e-s sympas** qui est **défini** par la commission «Communes sympas» ou autre organisme *ad hoc* en lien avec différents partenaires (associations et groupes locaux, écoles, services communaux, etc.)  2.3

¹⁴ Dans le projet pilote cantonal, l'institution de formation est [L'étrier](#). D'autres lieux peuvent être sollicités tels que les hautes écoles spécialisées, les universités,...

¹⁵ Bulle, Düdingen, Estavayer-le-Lac, Marly et Villars-sur-Glâne.

Quoi ?

Des **thématiques proposées par l'institution de formation** (telles que connaissance de l'espace communal, gestion des conflits et des comportements agressifs, intégration et pluriculturalité, etc.) et, si nécessaire, en traitant une thématique prioritaire pour la commune en question. 😊 7

Dans les cas où cela est possible, des **attentes des futur-e-s participant-e-s** face à la formation. 👍 2.5

Comment ?



contrat de formation

Une **vision commune du projet** «Communes sympas» 👍 2.1 / 👍 2.5 permet de dégager les attentes en matière de formation.

La commission «Communes sympas» ou autre organisme *ad hoc* reprend les idées issues de l'atelier participatif 1 et décline les attentes en finalités de la formation, thématiques d'enseignement et compétences attendues. 😊 29

Elle négocie avec l'institution de formation pour constituer un programme de formation adapté à ses besoins : un **contrat de formation** est signé qui contient les thématiques de formation, le lieu, le type d'attestation de formation, les dates et le coût de celle-ci.

Ressources

🔨 20 [Atelier participatif 1 : Définir les orientations du projet «Communes sympas»](#)

🔨 41 [Atelier participatif 1 : Villars-sur-Glâne – Rencontre de la commission «VillarSympa», des partenaires du projet «Communes sympas» et des invité-e-s](#)

😊 7 [Flyer : L'étrier – Formation 2012 «Agent-e-s Marly Sympa»](#)

😊 29 [Flyer : «Gemeinsam in der Gemeinde» - Düdingen](#)